

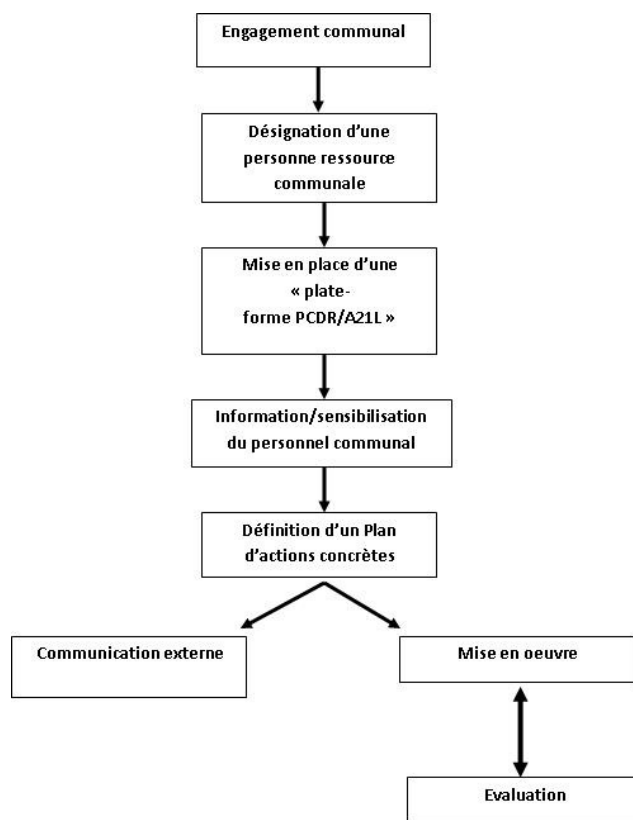
DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à mettre en place un programme d'actions réservées à l'administration communale et destinées à agir sur le fonctionnement quotidien des services dans une optique de développement durable (DD). En effet, parallèlement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement territoriale à long terme, une « culture quotidienne du DD » doit être mise en œuvre afin que l'administration adopte progressivement des « réflexes », automatismes allant dans le sens du DD. De plus, cette démarche participe indirectement à une réflexion transversale interservices.

Le projet impliquera idéalement la mise en place d'une plate-forme de coordination interservices « PCDR/A21L »

Cette plate-forme aurait donc au moins une double vocation :

- Mobiliser les services autour de l'élaboration continue et de la mise en œuvre du PCDR/A21L.
- Mobiliser les services autour d'un programme interne d'actions « DD au sein de l'administration communale » (objet de cette fiche).



Et par là, favoriser une dynamique interne et une certaine transversalité entre les services.

ORIGINE DE LA DEMANDE

Afin de connaître la volonté du personnel communal de s'inscrire dans des actions internes à l'administration qualifiées de « durables », une enquête de satisfaction s'est déroulée en avril 2009. Le 5 mai 2009, le conseiller en environnement a présenté les résultats de cette enquête au personnel et une discussion sur les actions à mettre en place a suivi.

Les résultats de cette enquête montrent qu'il y a lieu de se concentrer au niveau communal sur 3 actions prioritaires :

- L'utilisation rationnelle de l'énergie (chauffage performant et isolation);
- L'utilisation rationnelle du papier;
- La qualité de l'air dans les bureaux.

D'autres actions ont également retenu l'attention des participants.

Par ailleurs, lors des travaux en GT thématiques, certaines demandes liées à ces projets ont été formulées :

- GT « cadre de vie » (25/9-7/10-16/10 2008) :
*Obtention de la certification ISO14001 ou EMAS pour l'administration communale (par ailleurs en lot 3)
Calculer et diminuer l'empreinte écologique¹ de la Commune.*
- GT « mobilité » (18/9-2/10-14/10 2008)
Approvisionner les véhicules communaux en biocarburants pour impulser une dynamique de changement des mentalités. Cela permettrait en outre des collaborations avec les agriculteurs.

¹ L'empreinte écologique désigne, de manière imagée, la surface de terre nécessaire (pour un individu, pour une collectivité, pour un pays, ...) à la production des biens et services que nous consommons et à l'élimination de nos déchets. Elle représente donc l'impact que nous avons sur la biosphère terrestre. C'est la trace, l'empreinte que nous laissons derrière nous. Plus petite elle est, et plus nous nous faisons discrets et respectueux de l'environnement.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie étant donné que la commune de Braine-le-Château a décidé de s'engager comme commune pilote pour la reconnaissance de son PCDR comme Agenda 21 local. Des actions durables internes à l'administration communale permettront d'engendrer des impacts positifs dans les quatre piliers du DD (comme par exemple diminuer l'empreinte écologique de la commune), tout en améliorant son fonctionnement.

En quoi le projet s'inscrit-il dans une démarche A21L ?

Par définition, le projet s'inscrit dans la démarche par la nature des actions, internes à l'administration, à mettre en œuvre au niveau social, culturel, économique et environnemental,

LOCALISATION

Ses actions se concentreront dans l'ensemble des bâtiments communaux, à savoir principalement : la maison communale, le CPAS, la maison des associations, la crèche de la Marmotine, les écoles, le dépôt communal.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

STATUT DE PROPRIETE

Propriétés publiques appartenant à la commune ou au CPAS.

TACHES A RÉALISER

1. Mise en place d'une plateforme de coordination interservices PCDR/Agenda 21 local
2. Élaboration des actions à mettre en place selon trois grands pôles :
 - La consommation communale responsable (exemples : commerce équitable, éco-consommation, utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau et du papier, critères environnementaux dans les achats/marchés publics etc.) ;
 - La gestion communale et la planification durable (exemples : diminution et tri de déchets, performances énergétiques des bâtiments administratifs, communication interne renforcée, élaboration d'une grille de lecture environnementale des dossiers d'urbanisme, etc.);
 - Autres actions possibles (exemples : qualité de l'air dans les bureaux, mobilité des employés, financements alternatifs ou éthiques, etc);
3. Priorisation des actions à court, moyen et long termes en tenant compte du résultat de l'enquête communale de satisfaction, à mettre à jour en fonction des avancées déjà réalisées;
4. Choix des indicateurs de résultats (évaluation)
5. Officialisation de la démarche
 - Engagement interne : dans un but « d'engagement moral » mais surtout d'adhésion, émulation, mobilisation.
 - Communication externe : les actions menées par le personnel communal ont également un caractère exemplatif pour la population et participent à l'image positive de la Commune. Il est donc nécessaire de prévoir une communication externe des actions menées.
6. Mise en œuvre des actions par ordre de priorité.
7. Évaluation périodique des actions menées.

OBJECTIFS VISES

A) Préserver et valoriser l'environnement, la biodiversité et le patrimoine naturel		B) Mettre en place une politique communale coordonnée de communication, d'information et de sensibilisation		C) Rééquilibrer les deux centres de l'entité et recréer un pôle à Wauthier-Braine		D) Viser la mobilité durable des habitants notamment via un réaménagement de l'ancienne ligne 115		E) Développer l'activité économique par une valorisation des productions locales		F) Favoriser l'implication de tous les acteurs dans la dynamique sociale villageoise	
<input type="checkbox"/>	Mettre en place une politique coordonnée de gestion des espaces verts, forestiers et naturels	<input checked="" type="checkbox"/>	Développer la communication vers l'extérieur	<input type="checkbox"/>	Restaurer le patrimoine bâti	<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et au trafic de transit des camions	<input type="checkbox"/>	Valoriser les produits du terroir	<input type="checkbox"/>	Diversifier le type d'offre de logements et promouvoir la mixité des occupants
<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser la valorisation des déchets organiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Faire de l'éducation aux bonnes pratiques et aux réglementations	<input type="checkbox"/>	Réaménager les places en espaces de rencontre	<input type="checkbox"/>	Réaménager l'ancienne ligne 115 dans une optique de mobilité durable	<input type="checkbox"/>	Soutenir l'activité touristique et de loisir	<input type="checkbox"/>	Veiller à l'accueil de la petite enfance
<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenir les économies d'énergie	<input type="checkbox"/>	Élargir le champ d'action de l'A'Scrienn' et du site internet	<input type="checkbox"/>	Implanter de nouvelles affectations	<input type="checkbox"/>	Mettre en œuvre le PCM	<input type="checkbox"/>	Soutenir l'activité économique locale	<input type="checkbox"/>	Soutenir les associations locales et l'activité socio-culturelle
<input type="checkbox"/>	Valoriser les cours d'eau	<input type="checkbox"/>	Communiquer via des événements					<input type="checkbox"/>	Soutenir l'activité agricole	<input type="checkbox"/>	Développer l'implication des habitants dans les activités socio-culturelles
<input type="checkbox"/>	Valoriser le patrimoine naturel	<input type="checkbox"/>	Développer la communication ciblée pour les touristes								
<input type="checkbox"/>	Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires										
<input type="checkbox"/>	Valoriser et préserver les paysages et points de vue remarquables										

Ces objectifs sont visés parce que :

- Certaines actions vont préserver, peut-être indirectement, l'environnement et ses ressources (énergies renouvelables)
- Certaines actions visent à assurer une bonne gestion de l'information à communiquer vers les travailleurs (communication interne, plateforme) et vers le citoyen.

ESTIMATION GLOBALE DU COUT

Élaboration du programme d'actions sous la coordination du Conseiller en environnement
Mise en œuvre du programme d'actions : coût à déterminer.

PROGRAMME DE RÉALISATION

Ce projet s'étendra sur toute la durée du PCDR/A21L. Il est donc réparti sur les trois lots.

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Le Conseil communal s'est engagé à disposer d'un agenda 21 local dans les 3 ans suivant la décision d'octroi de la subvention accordée pour l'engagement du Conseiller en environnement, soit avant le 27 novembre 2011.

ÉTAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Le 21 janvier 2009, le Collège a désigné le Conseiller en environnement, en qualité d'agent relais entre l'administration communale, la Fondation rurale de Wallonie et le public (au sens le plus large du terme). Le Conseiller en environnement coordonnera donc la mise en place de ce projet.

Exemples de réalisations en 2009 :

- Performance énergétique des bâtiments :
 - Travaux d'amélioration de la toiture, de l'isolation ainsi que l'optimalisation du système de chauffage de la salle omnisport (UREBA).
 - un programme d'isolation des bâtiments communaux est en cours dans la commune. 3 chantiers d'isolation sont prévus en 2010 (UREBA) : l'école communale de Braine-le-Château (sections filles et garçon), l'ancienne gare et le dépôt communal.
 - Un suivi bimensuel des consommations (mazout, gaz et eau) est par ailleurs mis en place
- L'utilisation rationnelle du papier :
 - Achat de papier 100 % recyclé pour les photocopieuses,
 - fonction recto-verso par défaut lors de l'impression,
 - impression du périodique bimestriel communal (imprimés en 4500 exemplaires) sur papier recyclé labellisé FSC.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

2010 – 2011 : Phase 1 : Mise en place d'une plateforme de coordination interservices du « PCDR – A21L » et élaboration des actions à mettre en place ;

Fin 2011 : Phase 2 : priorisation des actions à court, moyen et long terme en tenant compte du résultat de l'enquête communale de satisfaction à mettre à jour en fonction des avancées déjà réalisées et choix des indicateurs de résultats ;

2011-2020 : Phase 3 : mise en œuvre des actions par ordre de priorité.

Ce programme sera coordonné par le conseiller en environnement de la commune.

INDICATEURS

Indicateurs de résultat (liés aux objectifs opérationnels auxquels le projet répond) :

- Nombre d'actions annuelles entreprises et réalisées ;
- Nombre d'agents communaux impliqués et/ou concernés ;

IMPACT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Création d'emploi local	Peu pertinent
Responsabilisation des modes de production et de consommation	Réflexes en faveur du DD, consommations rationnelles et éco-responsables
Cohésion sociale et solidarités	Communication vers les services et participation du personnel au travers de la plateforme
Préservation des ressources	Utilisation rationnelle de l'énergie, papier, eau.
Protection de l'environnement	Collaborations avec le service urbanisme pour améliorer la prise en compte environnementale dans les décisions

ANNEXE(S)

Sans objet